

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2024-1352
REMBOURSABLE PAR TOUS LES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES DESSERVIS
PAR LE SERVICE MUNICIPAL D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 16 décembre 2024, le conseil a adopté le règlement d'emprunt N° 2024-1352 décrétant le remplacement de l'entrée électrique à la station d'épuration de Rouyn-Noranda pour un montant de 495 000 \$ et décrétant l'emprunt d'un montant de 495 000 \$ à ces fins remboursable par les propriétaires des immeubles imposables desservis par le service municipal d'assainissement des eaux usées.

Le règlement N° 2024-1352 a été approuvé par les personnes habiles à voter le 23 janvier 2025 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 mars 2025.

Le règlement N° 2024-1352 entre en vigueur le 26 mars 2025, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 20^e jour du mois de mars 2025
et publié le 26 mars 2025



Angèle Tousignant, greffière